

Marseille, le 26 novembre 2014



SE-Unsa Aix-Marseille
67 cours Lieutaud
13006 Marseille

à

Monsieur le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

Objet : Participation des stagiaires 1^{er} degré aux opérations d'Ineat Exeat

Monsieur le Recteur,

Les professeurs des écoles stagiaires de l'Académie d'Aix-Marseille n'ont pas la possibilité de participer aux changements de département avant leur titularisation. Cela implique qu'ils doivent passer au moins deux ans dans leur département d'affectation initiale.

Pourrions-nous vous rencontrer en audience pour discuter de la possibilité, pour les stagiaires de l'Académie d'Aix-Marseille, de participer aux prochaines opérations d'Ineat Exeat sous réserve de leur titularisation au 1^{er} septembre 2015 ?

Nous vous demandons donc de bien vouloir considérer notre demande.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, à notre profond respect.

Magloire Hazoume,
Secrétaire Académique du SE-Unsa Aix-Marseille

Linda Ben Jemaa
Secrétaire Académique jeunes enseignants
Du SE-Unsa Aix-Marseille